

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : **EUROVIA**Site inspecté : **Centrale ST Régent** Date de l'inspection : **28.07.2010**

Constat de l'Inspecteur :

Très mauvais état de la haie végétale  
tracé en limite sud. Prevoir une protection  
efficace de la haie par rapport aux stocks de production

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Art 2.3.2. de l'arrêté préfectoral  
du 11 septembre 2006

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

D. S. J. C. J.

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- Modification des stocks pour protéger la haie
- Changement probable des végétaux pour une essence plus adaptée

Délais de réalisation Printemps 2011.

le 3/8/2010

**EUROVIA MÉDITERRANÉE**  
AGENCE de FRÉJUS-GRIMAUD  
10-16 avenue Jean Lachenaud  
Z.I. du Capitou - 83600 FRÉJUS  
Tél. 04.94.19.94.40 - FAX 04.94.40.78.25

DREAL

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui  Non 

Proposition de mise en demeure

Oui  Non 

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui  Non 

Commentaires : Informer la DREAL dès la réalisation des travaux prévus  
la haie en conformité sera réalisée lors d'une prochaine inspection

L'inspection le : 31 Août 2010

 Fiche soldée le :

## FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : **EUROVIA**Site inspecté **Centrale S'T Baphaï**Date de l'inspection: **28-07-2010**

Constat de l'Inspecteur :

Secteur des stockages de matériaux : voies de circulation non aménagées pour sortir l'usine de sable (revêtement permettant un nettoyage efficace)

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Art 3.1.4.1 de l'acte préfectoral  
du 21 septembre 2006

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

R. S. A.



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- Modification des zones de stocks par création de boxes, voie possible de stock concert pour le sable.

- Une fois les stocks modifiés mise en œuvre d'enroches sur les circulations (non encore enrochées) pour faciliter le balayage hebdomadaire

le 31/08/2010

**EUROVIA MÉTÉRANÉE**  
AGENCE de FREJUS-GRIMAUD  
1018 avenue Jean Lachenaud  
71, du Capitou 83800 FREJUS  
Tel 04 94 19 94 40 - Fax 04 94 40 75 35

DREAL

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui  Non 

Proposition de mise en demeure

Oui  Non 

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui  Non 

Commentaires : Informer la DREAL dès la réalisation des équipements prévus la mise en conformité sera vérifiée lors d'une prochaine inspection

L'Inspection le : 31 Août 2010

 Fiche soldée le :